

**SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2000**

---

**BUREAU :**

**Président :** M. Frédéric RENEVEY  
**Vice-présidente :** Mme Andrée JELK-PEILA  
**Secrétaire :** M. Yann WYSS  
**Membres :** M. François BAERTSCHI, Mme Maria MALAGOLI,  
M. Gilbert TERRIER

**Sont présents :**

Mme Annick BOUNOUS, MM. Aldo CAVALERI, Henri CHEVEY, Mmes Annie CORDEY, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Michel DUPRAZ, Alain ERETZIAN, Christian GERBEX, Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, Mme Catherine LANCE, M. François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Stéphane LORENZINI, Andrès MONCADA, Charles PAGE, Jean-Pierre PASQUIER, Mme Marie-José PERRUCHOUD, MM. Johnny PURTSCHERT, Jean-Pierre SEYDOUX, Mmes Patricia SOLIOZ, Isabelle TAILLEPIERRE, MM. Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

**Excusés :** M. Walter SPINUCCI, Conseiller administratif  
MM. Vincent BERNASCONI, Pierre-Henri HEIZMANN  
Alberto PEREZ IRIARTE

**Assistent à la séance :** M. Marco FOLLMY, Maire, M. Pascal CHOBASZ,  
Conseiller administratif  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2000
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions - Séance du 7 février 2000 -**  
**Rapporteur : M. Alain ERETZIAN**
  - a) Ecole du Bachet - Bassin de natation  
Crédit d'étude - 2ème phase (Fr. 125'000.--) **p. 152** **Arrêté**
  - b) Divers
- 7) **Commission des écoles, culture et loisirs - Séance du 13 janvier 2000 -**  
**Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**
  - a) Rencontre avec les responsables du Terrain d'Aventures  
de Lancy-Voirets et visite de la villa **p. 154** **Information**
  - b) Divers

**Séance ordinaire du 17 février 2000**

- 8) **Commission des finances - Séance du 17 janvier 2000 -  
Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI**  
Audition de M. Georges Adamina, expert fiscal de l'Administration fiscale cantonale **p. 156** **Information**
- 9) **Commission de l'administration et de l'information -  
Séance du 19 janvier 2000 -  
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI**  
a) Emploi du temps des Conseillers administratifs **p. 158** **Information**  
b) Divers
- 10) **Commission sociale - Séance du 3 février 2000 -  
Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE**  
a) Visite de la Fondation Clair-Bois Foyer pour Lancy **p. 160** **Information**
- 11) Résolution du parti Démocrate-chrétien pour un service social de proximité **p. 160** **Résolution**
- 12) Propositions individuelles et questions **p. 161**

M. RENEVEY : J'ouvre cette séance du Conseil municipal en excusant MM. Vincent Bernasconi, Pierre-Henri Heizmann, Alberto Perez Iriarte ainsi que M. Walter Spinucci qui m'a adressé une lettre, dont lecture :

« Monsieur le Président,

Votre bureau n'ayant pas accepté d'anticiper de 24 heures deux séances de votre Conseil, je me trouve dans la situation de faire un choix, en raison de ma fonction de député au Grand Conseil.

La séance du 17 février se déroulant simultanément avec une séance du Grand Conseil à laquelle je ne peux me soustraire, étant rapporteur d'un important projet de loi, je vous prie par conséquent de bien vouloir excuser mon absence et d'en informer votre Conseil ».

## **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Mme SOLIOZ : J'aimerais pouvoir changer l'ordre du jour, en mettant la résolution qui se trouve sur vos places, au point 12).

M. LORENZINI : C'est une demande de renvoi du point 6) de l'ordre du jour. Comme vous pouvez le constater, le Conseil municipal est amené à se prononcer, ce soir, sur 7 arrêtés constituant des préavis pour la création de zones de verdure, et abrogation de zones de développement 3, et ce en divers emplacements de notre commune.

Notre groupe, après discussion avec un certain nombre de personnes d'autres groupes de cette assemblée, estime qu'étant donné la discussion que nous avons actuellement suite à l'initiative des quartiers verdoyants, une réflexion sur l'aménagement futur de notre commune doit être entamée, en essayant de penser à un développement peut-être différent de ce qu'il a été jusqu'à aujourd'hui, en accentuant entre autre notre développement plus harmonieux et le respect de l'environnement, éventuellement certains déplacements. Nous pensons que ces arrêtés ne sont pas les bienvenus ce soir.

Nous voudrions que ce Conseil puisse se donner le temps de la réflexion, et nous prions le Conseil administratif de demander un délai supplémentaire au Conseil d'Etat, étant donné qu'il y a un délai de 60 jours, sauf erreur, afin que nous puissions revenir

**Séance ordinaire du 17 février 2000**

sur ces déclassements, et peut-être sur d'autres également, à la suite de la discussion que nous menons actuellement.

M. BAERTSCHI : J'ai appris il y a une heure que le groupe Démocrate-chrétien avait demandé ce changement. En faisant la vaisselle, j'ai réfléchi à cette histoire, et quelques questions se sont posées en mon for intérieur. La proposition du groupe Démocrate-chrétien est faite par le représentant qui était à la Commission de l'aménagement du territoire à l'époque, il y a quelques semaines. Alors, que la sagesse vienne avec le temps, je ne l'ignore pas, en revanche, l'allusion, la comparaison avec l'initiative des quartiers verdoyants me laisse un peu perplexe.

En effet, vous savez très bien, et je crois m'être personnellement assez exprimé à ce sujet, que ce que nous propose le Département de l'aménagement du territoire, ce n'est qu'un toilettage, ce n'est rien d'autre qu'une opération esthétique, qui au mieux servira le chef du Département, et au pire ne servira à rien.

Alors faire une allusion avec une initiative qui demande un déclassement pour de réels quartiers verdoyants. Pensez au parc de la Pralée qui va être mis en quartier verdoyant... Pour ceux qui le connaissent, vous verrez bien la révolution qui se passera là. Je ne parle pas de la bande qui se trouve sur Onex et sur le Petit-Lancy qui nous a bien fait rigoler à la Commission qui l'a acceptée, parce que finalement, il n'y avait rien d'autre à faire.

L'idée de mettre en zone de verdure ces 7 parcs sont de petites choses bien inoffensives, et j'ai un peu de peine à voir une comparaison avec une initiative, qui, politiquement, veut un autre développement pour la commune.

Ceci dit, recevoir quelques heures avant ou un jour avant cette proposition, me semble n'être pas très sympathique par rapport aux membres de la Commission qui ont pris du temps de réfléchir. J'ai quelques questions, que je n'exprimerai pas, sur la motivation du groupe Démocrate-chrétien, de repousser ceci. C'est la raison pour laquelle, personnellement, je refuserai le report.

M. LANCE : Par rapport aux propos de M. Baertschi, j'aimerais dire ceci. Ce n'est pas une comparaison avec l'initiative de quartiers verdoyants, mais bien au contraire, c'est par rapport, comme l'a dit M. Lorenzini, au travail qui se fait actuellement avec les représentants des groupes politiques de ce Conseil municipal, avec d'autres personnes de l'extérieur, et également avec les initiants. Je trouverais dommage ce soir, étant donné que ce travail se fait d'une façon sereine, qu'il apparaisse des dissensions au sein de ce Conseil municipal, uniquement, comme vous le dites M. Baertschi, pour des déclassements qui sont apparemment évidents.

Ceci dit, cette initiative du parti Démocrate-chrétien sert aussi pour montrer à M. Moutinot que nous traitons cette initiative avec sérieux, et ce n'est pas en nous proposant des déclassements de zones, qui sont déjà vertes, et qui le resteront de toute façon qui va faire changer les choses. Simplement, c'était tout ce que je voulais dire par rapport à votre position.

M. PASQUIER : Je suis obligé de m'exprimer, étant donné qu'il m'appartient d'établir ces différents rapports. Vous savez quel travail occasionne, pour un Conseiller municipal, l'établissement d'un rapport en séance plénière. Si sur le fond, je peux trouver ceci peut-être louable par rapport à la motivation et au lien que vous faites

**Séance ordinaire du 17 février 2000**

avec l'initiative de l'Alu, sur la forme, je trouve cela détestable et peu fair-play, étant donné que j'en ai été avisé, il y a à peine 5 minutes.

M. LANCE : Par rapport au délai, c'est vrai que c'est très court. Nous avons eu une discussion au sein du parti Démocrate-chrétien lundi soir, et nous avons pris cette décision dans la soirée. Sachant que nous avons une réunion hier, où tous les groupes étaient représentés, même le parti Libéral, nous avons informé M. Terrier qui participait à ce débat, d'informer le rapporteur, qui était M. Pasquier, de cette décision.

M. BAERTSCHI : Oui, le parti Démocrate-chrétien insiste, alors j'insisterai aussi. Pourquoi son représentant n'a pas dit ce que vous dites ce soir lors de la Commission de l'aménagement. Est-ce qu'il le savait depuis longtemps qu'il y avait ceci, donc cela fait deux, voire trois séances, que M. Föllmi nous dit : il y aura des propositions de déclassement, et pourquoi n'est-ce que ce soir, tout à coup, que vous vous rendez compte de l'enjeu terriblement politique de ces déclassements de parcs, à tel point, qu'il faut surseoir. Pour moi, traitons-la ce soir, et n'en parlons plus. Pourquoi attendre ?

M. LANCE : Le groupe Démocrate-chrétien s'est réuni lundi soir, nous en avons discuté, ce n'est pas le cas des autres groupes apparemment, et je trouve cela dommage, c'est vrai, qu'au départ, n'étions pas du tout enclins à retirer ce point de l'ordre du jour, mais c'est suite à notre discussion que nous faisons cette proposition.

M. CAVALERI : Je ne veux pas alimenter le débat. Je veux simplement poser une question par rapport au délai, je pense que le Conseil administratif peut certainement répondre. Si nous demandons un sursis, je ne sais pas de combien de jours, M. Lance ?

M. LANCE : Simplement que ce soit lié avec la réflexion que nous avons par rapport à l'initiative.

M. CAVALERI : Dans le cas où le Département ne pourrait pas attendre, est-ce que cela veut dire que si nous ne répondons pas, comme pour un plan localisé de quartier, qu'on considère, pas de réponse = acquiescement. J'aimerais juste être au clair sur ce point-là.

M. FOLLMI : Je pense que selon la décision que vous allez prendre, si c'est la décision de renvoi, nous allons immédiatement écrire au Département de l'aménagement pour lui demander un délai supplémentaire pour que vous puissiez traiter parallèlement l'initiative. Je ne connais pas la réponse du Département en l'état aujourd'hui, il faut espérer qu'il accepte cette proposition.

M. CAVALERI : Il pourrait accepter quel délai ? On devrait quand même avoir un ordre d'idée.

M. CHOBASZ : C'est strictement impossible de vous répondre sur ce point-là puisque le Département fera ce qu'il vaudra. Soit il accordera un délai, soit il considérera qu'il n'y a pas de raison de retarder ces projets de loi, et il y aura un délai court supplémentaire qui sera fixé. Je n'imagine pas qu'il y ait un délai accordé qui soit long, parce qu'il n'y a pas de raison de nous accorder un long délai. A titre personnel, l'enjeu ce n'est pas ce qui figure dans les projets de loi en cause, c'est ce qui n'y figure pas, alors je ne vois ce que prolonger un délai de préavis sur ces projets de loi peut changer.

**Séance ordinaire du 17 février 2000**

M. PAGE : Je reprends les propos de M. Chobaz. Ce qui n'y figure pas, il y a certaines choses qui ne figurent pas, notamment des parcs. Je voudrais dire à M. Lance qu'il n'y a pas seulement les Démocrates-chrétiens qui se réunissent pour préparer le Conseil municipal, je pense que tous les autres groupes le font aussi.

M. SEYDOUX : Le groupe de l'Alliance de gauche, dans sa majorité, acceptera le report de ce point, en espérant que la Commune de Lancy puisse participer à ces créations en zones de verdure sur son territoire, d'une manière un peu moins frileuse.

M. PURTSCHERT : M. Baertschi vient de nous dire qu'il a appris cela il y a une heure, et qu'il a réfléchi en faisant la vaisselle. J'aimerais quand même lui dire qu'il était invité à la séance de hier soir, son groupe était invité, et il n'y a pas participé, donc il aurait pu réfléchir depuis hier.

M. RENEVEY : Nous passons au vote.

***Le point 6) est reporté par 22 oui, 7 non et 2 abstentions.***

M. CHOBAS : Question subsidiaire, quel délai faut-il demander ?

M. LANCE : De faire comprendre à M. Moutinot que nous avons l'initiative qui est à traiter et qui est important.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2000**

---

Le procès-verbal est accepté.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. RENEVEY : J'ai quelques communications. La première concerne la lettre du Groupe GTER que j'avais lue lors d'une précédente séance. Il souhaitait être auditionné, et le Bureau a décidé de transmettre cette demande d'audition en Commission d'aménagement du territoire, afin de les recevoir. Je vous rappelle le sujet, c'est de discuter des problèmes du RER dans le stade de la Praille.

Une petite invitation de la Commune de Bernex à la traditionnelle course pédestre « A travers le coteau » des Conseillers municipaux. Vous êtes priés à la fin de la séance de bien vouloir vous inscrire, si vous le désirez.

**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. FOLLMI : Le GTER que j'ai contacté depuis lors est prêt à venir présenter ses projets lors de la prochaine Commission de l'aménagement du territoire qui a lieu le

**Séance ordinaire du 17 février 2000**

28 février. Ce point sera mis à l'ordre du jour de cette séance-là, et vous êtes cordialement invités à y participer.

C'est une réponse à Catherine Lance à propos du stationnement des voitures sur la piste cyclable le long de la route du Grand-Lancy. Un contrôle systématique a été fait par le service de sécurité municipale pour constater qu'en fait le stationnement illicite ne se produit pas régulièrement. En effet, sur 13 jours ouvrables, il y a eu 44 passages d'un agent, et au cours de ces 44 passages, il y a eu 7 amendes d'ordre qui ont été infligées. Pour le reste, il n'y avait rien à signaler.

Par ailleurs, le service de sécurité municipal a écrit à la crèche Rapin afin de demander à ce que les parents ne stationnent pas sur la piste cyclable lorsqu'ils déposent ou récupèrent leurs enfants.

Je voudrais ajouter, à propos des amendes d'ordre, parce que j'entends quelques fois des réflexions comme quoi le service municipal de sécurité n'intervient pas suffisamment à ce sujet-là.

Je peux vous donner quelques statistiques : 1997 : il y a 1215 amendes d'ordre qui ont été infligées - 1998 : 1755 - 1999 : 2213. Depuis le début de cette année jusqu'à aujourd'hui, il y en a eu 448.

Troisième information, c'est une réponse à Mme Taillepierre au sujet de sa question à propos de la Poste. Nous avons reçu la direction de la poste, à notre demande, et cette dernière nous a confirmé que les 5 bureaux de poste de la commune seront maintenus, compte tenu notamment de la fréquentation, du volume de trafic, et de critères économiques.

Quatrième information : je voudrais répondre à l'intervention de M. Lance, qui, lors de la dernière séance du Conseil municipal, s'était demandé où étaient les collaborateurs du service des parcs, promenades et maintenance, pendant les fêtes de fin d'année, et surtout lors de la tempête « Lothar » des 26 et 27 décembre 1999.

Nous avons interpellé le service des parcs, promenades et maintenance, et nous avons quelques éléments de réponses, qui sont les suivants : tout d'abord pendant les fêtes de fin d'année, il est prévu entre 8 et 10 personnes de piquet, qui sont donc susceptibles d'être atteintes pour les besoins de viabilité hivernale du réseau routier communal. Les 26 et 27 décembre derniers, les pompiers de Lancy ont alarmé le service des parcs, promenades et maintenance qui est intervenu avec 8 personnes, 2 camionnettes et un camion-grue afin de finir de dégager les voies publiques, ainsi que les trottoirs, et surtout de sécuriser l'ensemble du réseau routier communal, les parcs publics et autres emplacements à l'usage des lancéennes et des lancéens.

Le chef du service des parcs, promenades et maintenance était également sur le terrain, et il a pris la décision à ce moment-là, compte tenu de l'effectif, de faire ce qui était strictement nécessaire sur le plan de la sécurité, en laissant de côté tous les aspects dits de cosmétique, notamment le sapin de Noël décoré devant les Palettes qui était couché et qui, en l'état, ne gênait personne, dès l'instant où l'alimentation électrique était débranchée.

Quant au balayage, le chef du service des parcs, promenades et maintenance nous fait dire qu'il n'avait qu'une seule machine à disposition à ce moment-là, qu'il ne pouvait pas être, par conséquent, sur toutes les routes, en même temps, et qu'il était difficile

**Séance ordinaire du 17 février 2000**

de solliciter aussi bien les autres communes que l'Etat de Genève pour donner un coup de main, puisque eux-mêmes subissaient la même situation.

Enfin, quant à savoir s'il fallait prévoir plus de monde de piquet, et bien il faut quand même admettre que cela aurait certainement coûté cher, si systématiquement, il faut avoir du personnel à cet effet, d'autant plus, qu'il y a relativement peu de chance que ne se reproduise en fin d'année, un risque pareil.

M. CHOBAS : Une information qui ne concerne pas directement mes dicastères. Vous avez certainement lu dans la presse que l'initiative Vaud-Genève pour une Suisse des régions avait été lancée. A titre personnel, en tant que membre du comité de cette initiative, je tiens à disposition de celles et ceux que le sujet intéresse et qui souhaiteraient dépasser le débat quelque peu affligeant que nous ont infligé le Conseil d'Etat et le Grand Conseil sur le sujet, les éléments d'information nécessaires et notamment le texte de l'initiative.

**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 13 janvier 2000 -  
Rapporteur : M. Alain ERETZIAN**

---

**a) Ecole du Bachet - Bassin de natation -  
Crédit d'étude - 2ème phase (Fr. 125'000.--)**

=====

M. ERETZIAN présente le sujet : Cette séance a été tenue en présence de M. W. Spinucci, Conseiller administratif, M. J.-P. Côte, chef du Service des travaux et constructions, M. M. Humbert, ingénieur CVS et M. G. Hemond de la Société Solem.

Les commissaires ont reçu le message No 116.1 concernant la 2ème phase du crédit d'étude suite au crédit voté par le Conseil municipal le 9 décembre 1999, pour la 1ère phase qui a permis d'établir un rapport sur la nature et l'étendue des travaux à entreprendre. Cette 2ème étude va permettre de déterminer le coût des travaux de rénovation par la mise en soumission.

M. Hemond nous rappelle que cette piscine a 3 décennies, qu'il y a un problème de carbonatation du béton et que l'évolution des dégâts ne va qu'en s'accéléralant. Le bassin présente des problèmes d'étanchéité et de grandes parties du carrelage se décollent.

Les travaux à entreprendre seront le traitement de la carbonatation, l'étanchéité du bassin et la pose par résine d'un nouveau carrelage.

**Séance ordinaire du 17 février 2000**

Pour la partie CVS, M. Humbert, après plusieurs visites des lieux, a constaté que :

- les installations techniques du bassin sont complètement détériorées par du tartre, des infiltrations, le chlore et des produits chimiques
- les gaines de ventilation sont complètement oxydées
- qu'il y a des fuites au niveau des prises d'écoulement en bordure du bassin
- des tuyauteries de chauffage sont endommagées
- le système de brassage de l'eau de piscine ne répond plus aux normes actuelles.

Il a été aussi constaté que la température ambiante est d'env. 26 à 27 °C, ce qui ne correspond pas au confort thermique, car il n'y a pas assez d'écart de température avec celle de l'eau.

En ce qui concerne l'étanchéité de la toiture en liège, après sondage, il s'est révélé qu'elle est complètement fusée. Cette partie n'est pas comprise dans les frais d'étude d'ingénieur, étant donné que c'est le Service des travaux et constructions qui assurera ce travail, il en sera de même pour les vitrages et la menuiserie. Le montant de ces travaux figurera dans la demande du crédit de construction.

En réponse à une commissaire, M. Spinucci indique qu'il sera tenu compte de la possibilité d'utiliser les énergies renouvelables.

M. Hemond estime à près de 100 % qu'une fois l'installation complètement remise en état, on doit être capable de la maintenir autant de temps que son âge actuel.

Plusieurs commissaires constatent à nouveau un manque d'entretien des installations, ce qui est confirmé par les ingénieurs. M. Spinucci nous informe qu'un employé de la Ville sera chargé de ce travail et qu'un cahier des charges va être établi.

La commission a accepté ce crédit d'étude à l'unanimité.

***L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**b) Divers**

=====

M. ERETZIAN présente le sujet : *Décompte exact du mobilier scolaire* - M. Spinucci nous fait part du décompte du mobilier scolaire au 15 décembre 1999, soit : un montant de Fr. 14'300.-- était inscrit au budget 1999. La dépense a été de Fr. 51'437.35, et si nous additionnons le mobilier acquis pour les restaurants scolaires, le total est de Fr. 58'649.35. De ce fait, le budget 2000 a été porté à Fr. 46'300.--.

*Immeuble du Gué* - En réponse à un commissaire concernant le décompte final de l'immeuble du chemin du Gué, le chantier étant terminé, le décompte sera présenté au prochain décompte général.

**7. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -  
Séance du 13 janvier 2000 -  
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**

---

**Séance ordinaire du 17 février 2000****a) Rencontre avec les responsables du Terrain d'Aventures de Lancy-Voirets et visite de la villa**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Pour le terrain d'aventures, étaient présents M. C. Cretton, président, M. D. Bruchon, membre du comité et M. J.-C. Lacroix, l'un des animateurs. Cette institution est patronnée par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle.

La présentation est faite par M. Lacroix qui travaille comme animateur depuis 3 ans.

Cette institution accueille des enfants, en majorité des garçons entre 6 et 12 ans, parfois un peu plus jeunes. Les plus âgés sont dirigés vers d'autres lieux, plus appropriés à leur âge. La population qui fréquente le terrain d'aventures vient de toutes les couches sociales de proximité, quartiers des Palettes, Verjus et Bachet. Quelques 150 enfants fréquentent ce lieu.

En semaine, ouverture de 16 à 18 h. et, le mercredi toute la journée, avec possibilité de manger pour Fr. 3.--. C'est l'équipe d'animation qui fait le repas pour 10 à 20 enfants. Le samedi, ouverture de 13 à 17.30 heures.

A l'origine, les terrains d'aventures ont été créés pour remplacer les terrains vagues, disparus suite à l'urbanisation. Les horaires y sont libres, les enfants venant et partant quand ils le veulent.

Un fichier est établi lors des inscriptions, avec photo, contre redevance de Fr. 3.--. Un contrat existe donc entre l'animateur, l'enfant et ses parents qui reçoivent une copie. Ils sont encadrés par 4 animateurs professionnels à mi-temps et 7-8 moniteurs engagés à temps partiel.

Durant les vacances, le terrain d'aventures est également ouvert, avec possibilité d'y manger gratuitement, ceci grâce au budget alloué par la Ville de Lancy de Fr. 70'000.- environ.

La maison est composée, au rez-de-chaussée, d'une salle commune, d'une cuisine et au 1er étage, d'une pièce avec billard, fauteuils, petit coin pour jeux. Au sous-sol, un atelier pour diverses réparations, des outils étant à disposition. Le terrain d'aventures défend la notion écologique, récupération, gaspillage, flore, environnement.

A l'extérieur, le terrain descend jusqu'au Petit-Voiret. Une serre sera éventuellement aménagée en atelier de poterie.

Le comité et les animateurs se réunissent une fois par mois pour discuter du fonctionnement, budget, investissements et projets. Il fonctionne aussi lors des fêtes, une annuelle en septembre. Une des grandes manifestations organisée est la course de caisses à savon, renommée car elle réunit tous les centres de loisirs du canton. Chaque année ont lieu les Olympiades : 200 à 3000 participants se réunissent au parc des Croupettes. Des sorties sont organisées pendant les vacances.

Par souci d'ouverture sur le quartier, le terrain d'aventures organise de temps en temps des rencontres, des apéritifs, mais peu de parents et d'adultes se déplacent, malgré les informations données par le journal « Le Talus » distribué dans les écoles et les boîtes à lettres du Grand-Lancy, et par l'intermédiaire du « Lancéen ».

**Séance ordinaire du 17 février 2000**

Sur la commune, le terrain d'aventures travaille en réseau avec les infirmières scolaires, les conseillers de cycles et participe à la « Cool » créée, il y a 2 ans, avec les communes voisines.

Le souci des collaborateurs est de savoir où s'arrête leur rôle et où commence celui des éducateurs. En cas de problème, (enfant perturbé, suspicion de malnutrition, de maltraitance, etc.) si l'on déclenche une intervention, cela aboutit souvent à la police, d'où le besoin, pour les animateurs, d'avoir un organe de supervision pour définir leur mandat, à définir avec le Service de la protection de la jeunesse et le Service social de Lancy.

**b) Divers**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : *Concours d'architecture pour l'agrandissement de l'école du Petit-Lancy* - Un crédit d'étude va être prochainement sollicité pour la 1ère étape.

En réponse à une question très souvent posée sur d'éventuels changements que l'on pourrait apporter au projet primé ; il est indiqué que la Commune est liée par le résultat du jury qui a recommandé un projet à faire exécuter, lequel est conforme au programme défini au règlement du concours accepté par le Conseil municipal.

*Comptes 1999* - Deux dépassements seront soumis soit : Fr. 5'000.-- concernant du matériel et Fr. 37'100.-- concernant essentiellement du mobilier de classes.

Ce poste avait été fortement réduit suite aux difficultés budgétaires, mais l'équipement des classes doit être assuré, budget ou non.

*Repas des enfants du restaurant scolaire au restaurant Europraille-Bachet* - Dès le 10 janvier, 22 enfants de l'école des Palettes mangent à Europraille, sous la surveillance de 2 animatrices du parascolaire, ceci dans une petite salle à part du café. Ceci évite que des petits se rendent à En Sauvy, et le restaurant scolaire du Bachet est ainsi déchargé, il s'agit d'une expérience. Il semble que cette formule soit positive. En parallèle, on étudie la possibilité d'installer un restaurant scolaire à l'école des Palettes.

*Ouverture d'une salle de gym le soir à Zûrich* - Un commissaire signale une expérience intéressante dans un quartier difficile de cette ville, à savoir l'ouverture d'une salle de gym entre 23 h. et 1 heure pour les jeunes, qui y jouent au basket, avec des policiers.

Ce système semble avoir beaucoup de succès. Il lui est suggéré d'en parler à M. Alain Mathieu.

*Journée à la patinoire le 18 décembre dernier* - Le président de la commission signale le succès rencontré malgré le mauvais temps, et espère renouveler cette expérience, ce qui lui est confirmé par le Conseil administratif. On pourrait suivre l'exemple de l'installation d'une patinoire provisoire au centre ville, gratuite, qui a eu un énorme succès, et déplacer notre installation au bas de l'immeuble Etoile-Palettes, ou dans un préau. Il faut se rappeler que l'idée de départ était d'utiliser les espaces de la piscine.

**Séance ordinaire du 17 février 2000****8. COMMISSION DES FINANCES - Séance du 17 janvier 2000 -  
Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI****Audition de M. Georges Adamina, expert fiscal de l'Administration fiscale cantonale**

=====

Mme MALAGOLI présente le sujet : Cette rencontre a été réalisée à la demande des membres de la Commission des finances et elle était ouverte à l'ensemble du Conseil municipal.

M. Adamina a expliqué divers points sur la fiscalité cantonale :

1. répartition des impôts communaux entre la commune de domicile du contribuable et la commune de travail :
  - a) pour les personnes physiques
  - b) pour les personnes morales
2. l'impôt à la source
3. rétrocession aux communes frontalières
4. le problème du reliquat

*1. Répartition des impôts communaux - a) pour les personnes physiques* - Le total du revenu imposable détermine un impôt de base cantonal. Pour tout impôt ordinaire, une répartition, entre la commune de domicile et la commune de travail du contribuable, est faite en attribuant une part privilégiée à la commune de domicile. Celle-ci est fixée en fonction de l'indice de capacité financière des communes.

C'est la loi sur les contributions publiques qui fait office de base légale à la part privilégiée. Cette loi précise que le Conseil d'Etat fixe chaque année, par voie réglementaire, la part privilégiée de la commune de domicile entre 20 % au moins, si la commune est de capacité financière forte, et 80 % au plus, si elle est de capacité financière faible. Cette part sert de base d'application à la commune de domicile pour le calcul de centimes communaux. Pour Lancy, cette part privilégiée est de 56 %.

*b) pour les personnes morales* qui ont des succursales, des agences, des entreprises etc. dans plusieurs communes, il n'y a pas de part privilégiée, mais un fonds de péréquation.

Dès 1974, lors de la réforme fiscale, le Grand Conseil a accepté de prélever le 20 % des impôts cantonaux sur le bénéfice et le capital de personnes morales afin de lui appliquer un taux uniforme de centimes (sur la base de la moyenne pondérée de tous

les centimes communaux, actuellement 45). La somme ainsi perçue est entièrement répartie chaque année entre toutes les communes, d'après l'indice de capacité financière et le nombre d'habitants.

Parmi les réponses aux différentes questions posées par les Conseillers, on retiendra :

- qu'en général, on considère la commune de travail, celle où est installé le siège social de l'employeur
- que dans le cas où celui-ci aurait son siège hors du canton de Genève, c'est la commune de domicile qui perçoit la totalité de l'impôt communal
- que pour les pendulaires, personnes domiciliées dans d'autres cantons mais qui travaillent à Genève, le revenu est imposé uniquement sur la commune de domicile.

## Séance ordinaire du 17 février 2000

Toujours sous ce point, il a été mentionné le problème des prévisions fiscales. Il existe un groupe de travail, appelé de « perspectives économiques », constitué de plusieurs personnes, membres de caisses de compensation, Direction des finances, Ville de Genève, Office cantonal des statistiques, Département de l'économie publique, CIAM, représentants des communes et du laboratoire d'économie appliquée du canton de Genève.

Ce groupe se réunit régulièrement et essaie de déterminer les recettes fiscales, sur la base de l'étude de divers critères, produit national brut, enquêtes, informations de caisses de compensation, encaissement de l'impôt à la source, prévisions économiques fédérales et des milieux financiers.

Les plus grandes difficultés dans les prévisions fiscales proviennent des impôts sur les personnes morales, les indépendants, les droits d'enregistrement et de succession. Au niveau communal, les revenus peuvent varier d'une façon importante d'une année à l'autre, d'où l'intérêt de ces prévisions.

### *2. Impôt à la source*

Sont astreints à la retenue de l'impôt à la source les frontaliers et les permis B, mais également les prestations en capital (prévoyance et assurances, 2ème et 3ème piliers), de même que les artistes, conférenciers, sportifs et administrateurs domiciliés à l'étranger.

Pour les prestations en capital, la répartition se fait au prorata des populations communales, tenant compte de la production et de la perception.

Concernant les artistes, sportifs, etc., la perception est répartie en fonction de la production de l'année précédente pour la commune en question, en tenant compte du lieu de la manifestation.

### *3. Rétrocession aux communes frontalières*

L'Etat de Genève verse à la France un montant qui varie entre 80 et 90 millions de francs suisses, soit le 3,5 % sur la masse salariale des frontaliers, dont les  $\frac{3}{4}$  sont à la charge du canton et  $\frac{1}{4}$  à celle des communes.

Sur 90 millions, les communes se répartissent donc, environ 22,5 millions selon la production de l'impôt à la source. Pour Lancy, ce montant à verser est d'environ Fr. 1'225'000.--.

### *4. Problématique du reliquat*

Le problème des débiteurs reste, à l'heure actuelle, le plus important pour l'administration.

Au 30 novembre 1999, les montants atteignaient, pour les personnes physiques, 589 millions pour 68'239 créances (des débiteurs en ayant plusieurs), y compris les impôts 1998, mais sans tenir compte des impôts impayés 1999.

Concernant les personnes morales, la somme se montait à 193 millions pour 10'915 créances.

Il est toutefois constaté que les débiteurs ont tendance à diminuer, mais on remarque en même temps que plus les créances sont anciennes, moins on arrive à récupérer cet arriéré.

**Séance ordinaire du 17 février 2000**

M. Adamina a répondu aux questions qui lui ont été posées, et il a donné toutes les explications nécessaires, certaines accompagnées des tableaux exemples, pour nous permettre de mieux comprendre ce sujet compliqué qu'est la fiscalité.

**9. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DE L'INFORMATION -  
Séance du 19 janvier 2000 -  
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI**

---

**a) Emploi du temps des Conseillers administratifs**

=====

En l'absence de M. BERNASCONI, Mme SOLIOZ présente le sujet : Le sujet qui nous est présenté, puis discuté, est l'emploi du temps des Conseillers administratifs et l'organisation du Conseil administratif, à savoir :

- faut-il changer le nombre des Conseillers administratifs de 3 à 5 ?
- ou maintenir le nombre actuel et envisager de porter le temps d'activité à 100 % ?

En préambule, il est rappelé que la loi sur l'administration des communes prévoit trois membres, et que tout changement impliquerait une modification de la loi, avec ce que cela implique au niveau du Grand Conseil, compétent en la matière.

Les tâches d'un Conseiller administratif peuvent être regroupées en quatre pôles d'activités :

1. activité à la Mairie : séances du Conseil administratif, du Conseil municipal et participation aux commissions, ainsi que la gestion interne
2. activité politique : soit participer aux séances de son parti, tant au niveau communal que cantonal
3. la représentation : assister à des assemblées ou soirées de sociétés sportives, culturelles ou de loisirs, les sociétés communales s'attendant à recevoir les trois Conseillers administratifs.
4. charges extérieurs de la commune : soit contacts avec les différents départements et rencontre avec le Conseil d'Etat qui se font à trois, pour pouvoir décider immédiatement, en cas de besoin, ainsi qu'avec l'Association des communes genevoises.

A ces quatre postes d'activités, il y a lieu de rajouter les mandats personnels de chaque Conseiller administratif, à savoir notamment :

*Pour M. Chobaz :*

- Fondation Clair Bois
- CAP
- Fondation des Evaux
- Culture et Rencontre
- Crèches, garderies et centres de loisirs

*Pour M. Spinucci :*

- Fondation des Evaux
- Télélancy
- l'Artemo (Association des téléreseaux)
- FTI

**Séance ordinaire du 17 février 2000**

*Pour M. Föllmi :*

- Fondation de la Vendée
- Comité AC Genevoise
- Pompiers, protection civile.

On peut ainsi considérer que 50 % des activités se passent à l'intérieur de la commune, et 50 % à l'extérieur, mais qu'il est difficile de répondre à toutes les sollicitations et que certaines tensions peuvent se créer au niveau professionnel, puisque ces pourcentages s'inscrivent dans une activité professionnelle à 70 % ou 80 %.

Après discussion avec les commissaires, il en résulte que les Conseillers administratifs sont favorables au statu quo, mais avec un personnel communal compétent, et la création de nouveaux postes, tels que le poste de déléguée aux affaires économiques et à la communication ou le développement de ceux existants, tel que le service culturel.

Il est en effet plus aisé de répartir les activités entre 3 Conseillers administratifs plutôt qu'entre 5, ne serait-ce que pour les réunir et avec un personnel performant, certaines tâches sont ainsi exécutées directement, sans que le Conseil administratif soit obligé d'intervenir.

Ainsi, un bon équilibre entre l'Exécutif et ses services est à maintenir, voire à améliorer, ce qui est très positif en cas, notamment, de changement de législature.

Il ne faut pas oublier non plus que si l'on arrivait à une activité à 100 % à la Mairie, cela pourrait décourager certaines personnes à se présenter, car quel avenir professionnel pourrait leur être assuré en fin de mandat ?

Il est également évoqué les indemnités versées au Conseil administratif ainsi que la retraite, système très différent d'une commune à l'autre, tout en étant relevé que le système de Lancy est un assez bon système.

En conclusion, et comme déjà dit, le Conseil administratif actuel est favorable au maintien du statu quo et au renforcement de l'administration par l'engagement de personnel compétent.

**b) Divers**  
 =====

En l'absence de M. BERNASCONI, Mme SOLIOZ présente le sujet : Une commissaire demande que des rencontres avec la population, moins formalistes que des séances d'information, soient envisagées, à l'instar de la commune d'Onex, telles que présentées dans un article de la Tribune de Genève.

**10. COMMISSION SOCIALE - Séance du 3 février 2000 -  
 Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE**

---

**a) Visite du Foyer Clair-Bois du Petit-Lancy**  
 =====

**Séance ordinaire du 17 février 2000**

Mme LAPAIRE présente le sujet : La commission sociale est accueillie par le Directeur M. Alain Collard. Celui-ci nous précise que le foyer est géré par un conseil de fondation, dont le directeur est M. Christian Frey. Cette institution comprend 4 foyers :

- Clair Bois Chambésy qui reçoit des enfants de 0-4 ans.
- Clair Bois Petit-Lancy, des enfants de 4-18 ans
- Clair Bois Pinchat, 18 ans et plus, donc des adultes
- Petit-Lancy est la première institution mise en place à Genève, d'où l'existence de la fondation. Notre Conseiller administratif, M. P. Chobaz, est membre.

Le foyer comprend 35 enfants, certains sont internes, d'autres externes, répartis en groupes de 4 et encadrés par des équipes.

L'effectif du personnel est de 100 personnes, dont environ 70 à temps partiel, regroupant des éducateurs spécialisés, infirmières, aides, physiothérapeutes, ergothérapeutes, enseignants qui essaient de collaborer.

L'institut dispose d'un psychologue pour le soutien des parents et des collaborateurs qui ont de lourdes tâches à effectuer.

Une particularité à Pinchat est que cet établissement dispose d'un restaurant comprenant 50 places pour des personnes de l'extérieur, d'un tea-room et d'une blanchisserie, des adultes travaillent dans ces ateliers protégés, et sont à disposition de la population contre participation financière, bien entendu.

Le coût par jour s'élève à Fr. 670.-- subventionné à 50 % par le Département de l'action sociale, par des dons, par les communes et par l'OFAS. La participation des parents est de Fr. 15.-- par jour pour les internes, et Fr. 12.-- pour les externes.

MM. Collard et Frey profitent de notre visite pour remercier la commune de son don, à l'occasion de la fête de Noël.

M. Frey indique que l'ouverture du foyer a eu lieu en avril 1975, et à l'occasion du 25ème anniversaire qui se déroulera le 1er avril de cette année, une grande fête sera organisée avec portes ouvertes, visite de la maison et diverses animations seront proposées.

M. RENEVEY : Nous passons à la résolution qui a été déposée par le groupe Démocrate-chrétien.

**11. RESOLUTION DU PARTI DEMOCRATE CHRETIEN POUR UN SERVICE SOCIAL DE PROXIMITE**

---

Mme SOLIOZ : Je vous donne lecture de la résolution, et laisserai M. Marc Guillermin la défendre.

M. GUILLERMIN : La résolution que nous vous proposons de voter ce soir, résulte d'une réflexion du groupe Démocrate-chrétien, consécutive à un certain nombre de témoignages reçus de personnes engagées à l'écoute des familles en difficulté.

**Séance ordinaire du 17 février 2000**

Nous avons constaté que de nombreux citoyens tombés dans la précarité économique, après avoir occupé un emploi d'un certain niveau, ou une situation indépendante, éprouvent une gêne particulière à devoir solliciter une aide des services sociaux communaux.

La plupart renonce à cette démarche qui lui apparaît humiliante et dévalorisante, face à un passé actif et productif pour la collectivité. Il en va de même des personnes âgées qui vivent chichement de petites rentes, sans oser demander d'aide complémentaire. Une certaine véritable pauvreté n'ose pas se montrer.

Conscient de son engagement en faveur des familles et des personnes défavorisées, le groupe Démocrate-chrétien sollicite votre appui pour demander au Conseil administratif d'adapter, dans les meilleurs délais, la politique du Service social de Lancy, afin d'effectuer le dépistage de cette pauvreté larvée.

Améliorer l'information et développer l'approche de ces personnes en difficulté, sans attendre qu'elles viennent demander « l'aumône » représente une priorité.

Je vous remercie de votre attention.

M. BAERTSCHI : Deux mots : très bien.

M. CHOBAZ : En ce qui me concerne, si le but de la résolution m'apparaît tout à fait et hautement louable quant à la démarche qui est engagée, il y a en tous les cas un terme de cette résolution qui, personnellement, me dérange, c'est le terme « prenne un caractère réellement social ». Je peux comprendre qu'on puisse essayer de multiplier ou de favoriser les accès aux différents systèmes sociaux qui existent, aux différentes associations sociales qui existent et que le Service social de la Commune doive être un service social de proximité mais, en tous les cas, je n'ai absolument pas le sentiment, depuis que je suis là, d'après ce que j'ai pu voir et constater, que le service social dans son travail actuel ne soit pas un service réellement social. Il pourrait l'être davantage, c'est un souhait auquel je peux tout à fait souscrire, mais qu'il ne le soit pas, c'est quelque chose pour moi d'inacceptable.

Mme SOLIOZ : Pour répondre à M. Chobaz, je ne pense pas qu'un service social soit vraiment social s'il n'y a pas de proximité, il peut être plus ou moins social, mais il ne le sera jamais entièrement s'il n'y a pas une proximité qui est créée.

***Résolution acceptée par 30 oui, 1 abstention.***

**12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. PAGE : J'ai trois sujets. Le premier : on nous a annoncé la nomination d'une déléguée aux affaires économiques. Je voudrais proposer que cette nouvelle haute fonctionnaire soit reçue par la commission, je dirai la plus compétente, probablement les finances, et qu'elle nous dise ce qu'elle va faire, quels sont ses projets, et que cette séance soit ouverte à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Dans ce même ordre d'idée économique, je voudrais poser une question au Conseil administratif qui n'a pas attendu la nomination de cette déléguée pour essayer d'avoir

**Séance ordinaire du 17 février 2000**

des contacts avec les entreprises, ou de les attirer, ou de remplacer celles qui partent, je voudrais savoir si elle a également la même position, comme on a eu l'écho, à savoir que, lorsqu'on ne trouve pas d'employés dans le canton, de suggérer d'engager plutôt des frontaliers que des confédérés, enfin des habitants d'autres cantons, simplement pour des raisons fiscales, puisque ces frontaliers paient des impôts à Genève, en oubliant naturellement qu'il y a quand même pas mal de ressources qui nous viennent de la Confédération. J'aimerais connaître la position du Conseil administratif dans le cadre de ces activités.

Enfin, j'ai une proposition, on a entendu tout à l'heure qu'on nous annonçait l'ouverture ou le lancement d'une initiative Vaud-Genève. Cela m'étonne, j'ai rarement entendu dans cet hémicycle qu'on annonçait le lancement d'une initiative du niveau cantonal ou fédéral. Je proposerai qu'on ait une retenue dans ce domaine, parce que je crains, qu'à l'avenir, chacun vienne en disant : et bien voilà, il y a une initiative cantonale ou fédérale, j'ai la documentation, ceux qui sont intéressés pourront venir la chercher. Je propose donc que nous ayons une certaine retenue.

M. WYSS : J'adresse une question générale qui se subdivisera en plusieurs sous-questions au Conseil administratif et ce au nom du groupe Radical.

A plusieurs reprises dans cette salle ainsi que dans diverses séances de commissions, il a été demandé au Conseil administratif d'entreprendre le réexamen du statut du personnel de la Ville de Lancy.

Jusqu'à ce jour, seules des adaptations ponctuelles ont été réalisées, alors que la demande porte sur une étude de l'ensemble du statut.

Lors de la séance du Conseil municipal du 27 janvier 2000, un Conseiller municipal libéral commentant le projet de résolution du groupe Socialiste, relative à l'introduction d'une retraite anticipée, a rappelé que cette dernière question ne pourrait être examinée que dans le cadre d'une étude d'ensemble.

Le Conseil administratif peut-il informer ce Conseil sur le calendrier qu'il entend suivre pour ouvrir ce dossier, et faire des propositions concrètes au Conseil municipal ?

Il s'agit notamment de nous renseigner sur les points suivants :

- qui sera chargé de l'examen ?
- entend-il créer une commission ad hoc ?
- dans quel délai le dossier sera soumis à la Commission de l'administration et de l'information ?

M. DUPRAZ : J'ai plusieurs questions à poser au Conseil administratif. Pour l'école des Palettes, les vitres de la salle de gymnastique, plus précisément leur système d'ouverture se trouve dans un piteux état. Serait-il possible de le faire réparer, ainsi que les rampes d'éclairage dont il manque les capots et les tubes de néon et les fils des installations qui pendent dans le vide.

Promotions : Pourrais-je avoir des informations quant à l'organisation pour cette année ?

Signalisation routière du chemin du 1er-Août : Peut-on décentrer le panneau avancé de signalisation qui est en partie masqué par la haie du collège Marie-Thérèse. Serait-

**Séance ordinaire du 17 février 2000**

il possible de renforcer ce panneau, en mettant un feu clignotant orange, comme on en trouve à certains endroits pour marquer le signal du passage piétons ?

Le terrain d'aventures des Voirets : M. Côte et un de ses chef d'équipe s'étant rendus dans les marécages du terrain d'aventures, quelle ampleur des travaux faudra-il envisager pour l'assainissement du terrain, et quand les travaux pourront-ils débiter ?

M. MONCADA : La presse s'est largement fait l'écho ces derniers temps des conséquences économiques du passage de l'ouragan Lothar en Suisse. Conséquences économiques, mais également écologiques puisque l'ampleur des dégâts est sans précédent. Dans notre commune aussi, il reste des traces visibles de ce passage.

L'effort des bûcherons aujourd'hui consiste à dégager les chemins et à abattre les arbres brisés par l'ouragan. Sauf chez nous !

Du moins, pas le long des berges du Rhône - dans la région de la maison du feu - où d'importants travaux de bûcheronnage sont en cours. Travaux qui ne consistent pas à dégager les chemins, mais à abattre des arbres sains, pour certains centenaires.

D'où ma colère et mon étonnement lorsque l'on sait que ces seuls rescapés serviront de lieu de nidification pour les oiseaux au printemps prochain.

Mes questions et remarques sont les suivantes :

- peut-on identifier et protéger les arbres - même vieux - susceptibles d'accueillir des nids potentiels avant débitage ?
- la priorité des acharnés de la tronçonneuse ne devrait-elle pas se focaliser sur les arbres déjà à terre ou déracinés ?
- pourquoi ne pas concentrer plus les efforts sur le nettoyage de la forêt et sa réhabilitation ?

Par conséquent, je demande :

- soit mis fin - immédiatement à cette campagne d'abattage !
- que les arbres encore marqués et sur pied ne soient pas abattus !
- que l'on prenne en compte le rôle important de cette zone de forêt comme lieu de nidification et, qu'à ce titre, des mesures de protection soient mises en place, avec, pourquoi pas, le dépôt de nichoirs artificiels !
- qu'un moratoire sur l'abattage d'arbres sains (même vieux) soit mis en place - au regard de la gravité des événements précités - dans l'ensemble de la commune !

Enfin, je demande au Conseil administratif s'il est courant de la construction d'une place de parc dans la zone de la maison du feu ?

Les Verts seront bien entendu attentifs à l'évolution de ce problème dans les jours qui viennent.

M. PURTSCHERT : J'ai une question adressée au Conseiller administratif en charge des affaires sociales.

Il est notoire que la Ville de Lancy brille par son absence totale au niveau de l'organisation des Cass. Nous savons que les démarches, en vue de la location ou de l'achat de locaux au Grand-Lancy, destinées en priorité à un Cass font l'objet de discussions entre le propriétaire et l'Exécutif de la Ville de Lancy.

**Séance ordinaire du 17 février 2000**

Mais nous savons aussi que les locaux, antérieurement occupés par la Winterthur au chemin des Clochetons appartenant à la Ville de Lancy, sont disponibles depuis plusieurs mois.

Le Conseiller administratif délégué peut-il nous renseigner sur les démarches effectuées à ce jour, mais surtout sur les démarches qu'il doit encore accomplir afin que le Cass du Petit-Lancy voie enfin le jour.

Nous vous remercions pour votre sollicitude avec laquelle vous voulez bien nous répondre.

M. LANCE : Je m'excuse de parler encore une fois du chemin des Semailles. Je constate qu'au début du chemin des Semailles il y a toujours des voitures stationnées en double position, juste après le virage du carrefour des Semailles. Est-ce qu'on pourrait intervenir par rapport à ces états de faits ? J'étais déjà intervenu à ce sujet il y a quelques années.

Un autre divers qui revient depuis quelques années également, c'est suite à la séance de l'information de mardi soir, il s'agit de la sonorisation de la salle communale du Grand-Lancy. En effet, nous étions placés au fond de la salle et lorsqu'un intervenant s'est manifesté, on n'a rien compris de son intervention, M. Cavaleri était à côté de moi. Alors peut-on une fois faire quelque chose au sujet de ces micros et de ces haut-parleurs ?

Il s'agit de l'abattage des arbres, vous avez pu constater que d'importants arbres ont été abattus ces derniers jours autour de la mairie. Pourquoi les a-t-on abattus ? Etaient-ils malades ou est-ce pour d'autres raisons ?

Il s'agit de la sortie à Leysin. Je vous rappelle cette sortie destinée à la visite des maisons de vacances, celle des Fleurettes et des Laurelles. Nous devons prendre une décision importante, cette décision concerne en particulier les Commissions des travaux et constructions et celle des écoles, culture et loisirs. Une vingtaine de personnes du Conseil municipal se sont déterminées aujourd'hui, certaines personnes se sont excusées. Il reste encore une quinzaine de personnes qui n'a rien dit, et je pense qu'il serait peut-être utile pour Mme Augsburger, qui organise cette journée, que vous puissiez vous déterminer. Je constate en particulier, que jusqu'à ce soir, il n'y a aucun représentant du groupe Libéral qui est inscrit à cette sortie.

Je suis tout à fait d'accord avec les propos de M. Page concernant le lancement de cette initiative, et surtout lorsque que cela émane d'un Conseiller administratif.

M. CAVALERI : J'ai juste une petite question, malheureusement M. Spinucci qui n'est pas là, aurait pu répondre. C'est à propos du chantier qui se prolonge à la place des Ormeaux. Si on pouvait avoir quelques précisions quant à la nature des travaux, leur durée, beaucoup de gens se posent des questions. Ne serait-il pas opportun, cela a peut-être été fait aux riverains immédiats, de diffuser une information un peu, comme celle très succincte qui avait été distribuée pour le grand chantier de la couverture. Pour des travaux qui durent aussi longtemps, cela vaut peut-être la peine de le faire. A moins que vous ayez déjà des réponses sur le terme des travaux qui semble gêner pas mal de monde.

Mme JELK-PEILA : J'ai une demande que les informations communales parviennent dans tous les foyers, parce que ce n'est pas le cas actuellement. Il y a certaines

**Séance ordinaire du 17 février 2000**

personnes qui sont oubliées dans ces distributions. D'autre part, j'abonde aussi dans le sens d'une des premières interventions concernant le chemin du 1er-Août à propos du panneau avancé qui est dans les buissons de Marie-Thérèse. Je suis intervenue à ce sujet-là, il y a quelques mois, rien ne se passe et la situation est toujours aussi dangereuse.

Concernant les écoles, c'est vrai qu'on a fait des économies ces dernières années sur l'entretien des écoles, mais plusieurs écoles de la commune sont mal entretenues et risquent d'occasionner de gros travaux ces prochaines années, si l'entretien n'est pas fait de manière plus précise.

M. FOLLMI : J'aurais juste une réponse à M. Cavaleri concernant les travaux à la place des Ormeaux. C'est une réponse partielle parce que je n'ai pas tous les éléments. Il s'agit des Services industriels qui entreprennent ces travaux. Une information a été faite aux personnes riveraines; quant au terme de ces travaux, je l'ignore en l'état.

Pour les autres questions qui ont été posées, nous répondrons la prochaine fois, ou au travers des commissions.

M. CHOBASZ : Deux remarques : tout d'abord en ce qui concerne M. Dupraz concernant les promotions. Le sujet sera réabordé en commission des écoles, culture et loisirs prochainement.

Quant à M. Purtschert, en ce qui concerne la situation des Cass, celle-ci fera aussi l'objet d'une information à la Commission sociale.

M. RENEVEY : Je vous rappelle de venir vous inscrire pour la course des Conseillers qui se déroule à Bernex.

Je lève cette courte séance et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 10.

**Le Secrétaire :**

**Yann WYSS**

**Le Président :**

**Frédéric RENEVEY**